



Véranda et Arbustes en limite de propriété

Par **Zebula**, le **30/08/2015** à **15:05**

Bonjour,

Mon voisin a le mur de son habitation en limite de ma propriété .

Il a transformé sa terrasse en véranda en limite de mon terrain sans aucune demande d'autorisation

J'ai planté des arbustes à 50 cm de cette limite pour nous cacher du regard .

Ils ont poussé et je viens de les couper à 2 mètres suite à sa demande et après avis de la mairie qui l'a obligé de recouvrir la baie d'un film opaque .

Je ne suis néanmoins pas satisfait car je me sens obligé de le laisser venir chez moi pour le nettoyage de cette baie .

-Dois-je me contenter de ce film opaque posé sur cette vitre ou suis-je en droit de lui demander de reculer sa baie ?

- A quelle distance ?

-Sur quel texte de loi dois-je m'appuyer ?